L'AVENIR calédonien

N°spécial – Août 2016

Un peuple n'a que ce pour quoi il se bat — La vérité au service du peuple

NOTRE INDEPENDANCE SERA VIABLE

Avoir une indépendance viable, signifie pour un pays, être en capacité de disposer des moyens financiers qui lui permettront de faire face à ses obligations : permettre aux citoyens de satisfaire leurs besoins fondamentaux, entretenir une administation publique performante, créer les conditions pour un développement durable et dynamique. Notre pays fait face à cela depuis longtemps et sera en mesure d'y faire face à l'avenir...

Après les années de propagande des partis anti-indépendantistes, de la télévision d'Etat, des représentants de l'Etat eux-mêmes et le succès d'une chanson populaire « c'est la France qui paie », beaucoup de Calédoniens ont fini par se laisser influencer par l'idée que notre pays est très dépendant financièrement de la France… Parfois, on entend même des affirmations tellement erronées qu'elles frisent le ridicule : « *c'est la France qui paye les médecins et notre système de santé* » ou « *c'est la France qui alimente le budget de la Nouvelle-Calédonie et des provinces* ». Voilà le résultat de cette bonne vieille habitude de la droite anti-indépendantiste : désinformer et entretenir un discours de peur pour empêcher les Calédoniens de connaître la vérité…

Le Pays finance déjà ses compétences à 80%

La vérité, c'est que depuis longtemps, sans l'aide de la France, la Nouvelle-Calédonie assume et finance, au moyen de ses différents budgets, de nombreuses compétences : système de santé, infrastructures publiques, protection sociale, retraites, infrastructures de l'enseignement primaire, législation du travail… Dès les années 50, à partir du gouvernement Lenormand, le pays s'est doté de moyens propres pour faire face à ses obligations : création d'Enercal en 1955, de la CAFAT en 1958, du FSH en 1964,... Puis la création de la première fiscalité minière et métallurgique en 1975, de l'impôt sur les sociétés en 1979 et de l'impôt sur le revenu en 1982.

SOMMAIRE

- *Editorial* 1
- *Le pays finance déjà ses compétences à 80%* 1
- *Préparation des transferts de compétences : les non-indépendantistes n'ont pas joué le jeu !* 4
- *Quel est vraiment le degré de dépendance de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis des transferts de l'Etat ?* 5
- *Après l'accession à la pleine souveraineté, à quelles nouvelles charges le pays devra-t-il faire face ?* 11
- *Comment dégager suffisamment de richesses pour que le pays s'autosuffise économiquement et financièrement ?* 12
- *Ne pas se tromper sur les causes profondes de la crise actuelle* 14
- *Pour en finir avec les comparaisons douteuses avec le Vanuatu* 15

EDITORIAL

Dans l'histoire coloniale du Monde, jamais un pays n'aura autant préparé son accession à la souveraineté que la Nouvelle-Calédonie

1. Sur la question de ceux qui doivent décider de l'avenir du pays : Au cours des 30 ans qui suivirent la signature des Accord de Matignon-Oudinot, la composition du corps électoral n'a cessé d'évoluer dans le sens de l'ouverture. Du droit inné et actif à l'autodétermination qui voulait que les Kanaks soient les seuls à pouvoir voter pour ou contre l'indépendance, nous sommes passés, avec Nainville-les-Roches à l'intégration des « victimes de l'histoire », puis avec l'Accord de Nouméa, au corps électoral citoyen.

2. Sur la formation des cadres calédoniens : Avec la promotion mélanésienne des gouvernements Ukeiwé et Tjibaou puis les programmes 400 cadres et Cadres Avenir et plus récemment l'accession de jeunes Calédoniens à des formations en sciences po et le dispositif de formation de professeurs capétiens, ce sont de milliers de jeunes cadres qui se sont formés et ont investi autant le secteur public que le secteur privé. (suite p.16)

Après la signature des Accords de Matignon et surtout de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie a transféré certaines de ses compétences aux provinces et, en même temps, en a reçu de nouvelles, transférées par l'Etat tout au long de la période 2000 – 2014, dont le détail est donné dans le tableau suivant :

	Compétences de l'Etat	Compétences de la Nouvelle-Calédonie	Dates des transferts
Défense	Défense, régime des matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives.		
Justice	Droit pénal.	Possibilité d'assortir, sous certaines conditions, les infractions aux lois du pays et à ses règlements de peines d'amendes et de peines d'emprisonnement.	
	Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative ; Procédure pénale et procédure administrative contentieuse ; commission d'office et service public pénitentiaire.	Procédure civile, aide juridictionnelle et administration des services chargées de la protection judiciaire de l'enfance. Réglementation des officiers publics et ministériels.	
Ordre public	Maintien de l'ordre.	Information sur les mesures prises en matière de maintien de l'ordre.	
Monnaie	Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger; Trésor.	Consultation sur les décisions de politique monétaire.	Compétence transférée au 1er janvier 2000.
Relations extérieures	Relations extérieures sous réserve, hors compétences dévolues à la Nouvelle-Calédonie.	Négociation et signature d'accords avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique ou avec des organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies. Association ou participation au sein de la délégation française aux négociations et à la signature d'accords. Participation aux négociations relatives aux relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie. Possibilité d'être membre, membre associé ou observateur auprès d'organisations internationales, et d'avoir une représentation auprès d'États ou territoires du Pacifique, de signer des conventions de coopération décentralisées avec des collectivités locales ou étrangères, leur groupement ou établissements publics. Droit de la coopération.	
	Conditions d'entrée et de séjour des étrangers.	Consultation et information sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois.	
Communicat.	Communication audiovisuelle.	Consultation, notamment par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, lorsque ses décisions intéressent la Nouvelle-Calédonie.	Transférable dans le cadre de l'article 27 LO.
	Liaisons et communications gouvernementales de Défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radio-électriques	Postes et télécommunications.	
Sécurité civile		Fixation des règles et commandement des secours en cas de sinistre majeur.	Transférée au 1er janvier 2014.
Admin. et finances	Fonction publique de l'État.	Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes.	
	Marchés publics et délégations de services publics de l'État et de ses établissements publics.	Réglementation des marchés publics et des délégations de service public.	
	Domaine de l'État	Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie.	
	Contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des Provinces, des communes et de leurs établissements publics ; régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics.	Organisation des services et établissements publics de Nouvelle-Calédonie.	Transférable dans le cadre de l'article 27 LO.
	Contrôle budgétaire des Provinces, communes et leurs établissements publics.	Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie	
Enseignem. et recherche	Collation et délivrance des titres et diplômes.	Programme enseignement primaire ; formation des maîtres, contrôle pédagogique du primaire. Formation professionnelle et attribution de diplômes à ce titre. Enseignement du second degré public et privé, enseignement primaire privé, santé scolaire. Consultation sur la création ou la suppression en Nouvelle-Calédonie de filières de formation de l'enseignement secondaire.	Compétence transférée au 1er janvier 2000. Compétence transférée au 1er janvier 2012.
Enseignem. et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	Association et consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Nouvelle-Calédonie ; création d'un conseil consultatif de la recherche.	Transférable dans le cadre de l'article 27 LO.
Droit civil	Nationalité ; garantie des libertés publiques; droits civiques, régime électoral.		
		Règles concernant l'état-civil, droit de la personne, droit de la famille, droit des obligations, droit des biens, droit des contrats, droit des sûretés, droit patrimonial de la famille ; Statut civil coutumier	Compétence transférée au 1er janvier 2014.
		Régime des terres coutumières et palabres coutumiers, limites des aires coutumières. Droit de propriété et droits réels.	Transféré au 1er janvier 2000. Transféré au 1er janvier 2014.

Économie et Dévelop.		Commerce extérieur, régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers. Fiscalité (perception, création et affectation d'impôts, droits et taxes). Réglementation des professions libérales et commerciales. Droit commercial. Droit des assurances. Réglementation des poids et mesures. Concurrence et répression des fraudes. Commerce des tabacs. Réglementation des prix et organisation des marchés.	Compétence transférée au 1er janvier 2000. Compétence transférée au 1er janvier 2014.
Transport Équipement	Desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République, statut des navires.	Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires. Police et sécurité de la circulation maritime dans les eaux territoriales.	Compétence transférée en 2011
	Desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République ; immatriculation des aéronefs. Sûreté aérienne.	Desserte aérienne intérieure et internationale (sous réserve de la compétence de l'État dans les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République).	Compétence transférée au 1er janvier 2000.
		Equipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle Calédonie. Police et sécurité en matière de circulation aérienne intérieure.	Compétence transférée au 1er janvier 2013.
		Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie, circulation routière et transports routiers.	
Météorologie		Météorologie.	
Emploi et formation profession.		Droit du travail (principes fondamentaux) ; droit syndical ; formation professionnelle et attribution des diplômes à ce titre ; Inspection du travail.	Compétence transférée au 1er janvier 2000.
		Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics et ministériels.	
		Protection de l'emploi local. Accès au travail des étrangers.	Transféré au 1er janvier 2000.
Action sociale et Santé		Protection sociale, santé, hygiène publique ; contrôle sanitaire aux frontières. Droit de la mutualité. Établissements hospitaliers.	Compétence transférée au 1er janvier 2000.
Sport et culture		Réglementation des activités sportives et socio-éducatives ; infrastructures et manifestations sportives	Transféré au 1er janvier 2000.
Mines et énergies	Réglementation minière concernant les substances minérales mentionnées au 1er de l'article 19 du décret 54/1110 du 13 novembre 1954, ainsi qu'aux installations qui en font usage.	Réglementation relative aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt. Schéma de mise en valeur des richesses minières.	Compétence transférée au 1er janvier 2000.
		Production et transport d'énergie électrique. Droit relatif aux hydrocarbures.	Compétence transférée au 1er janvier 2000.
Ressources naturelles, Environnem.	Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales.	Réglementation et exercice du droit d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive.	
		Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; abattoirs.	
Urbanisme et Habitat		Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; cadastre.	

En 2016, à l'exception des transferts prévus à l'article 27 de la Loi Organique (audiovisuel, enseignement supérieur, contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des provinces et des communes) et des compétences régaliennes (défense, justice, monnaie, relations extérieures), tous les transferts prévus par la Loi Organique ont été effectués et sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie, à l'exception de l'enseignement secondaire.

Effectif au 1er janvier 2012, le transfert de l'enseignement du second degré public et privé a fait l'objet d'un traitement particulier puisqu'une convention a été signée en octobre 2011 entre l'Etat et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prévoyant la mise à disposition globale et gratuite des personnels et à l'organisation d'un service unique qui sera exercé par le vice-rectorat. Cette convention a abouti à la prise en charge par l'Etat des dépenses de l'enseignement secondaire à hauteur de **45 milliards XPF** environ.

Le pays finance ses compétences au moyen de ses propres recettes

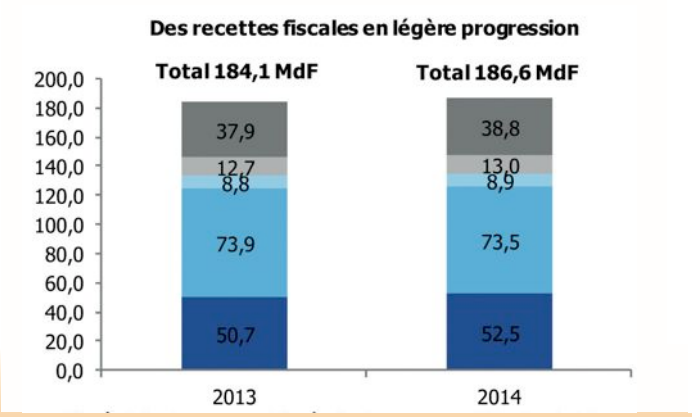

Les recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie qui servent à financer ses compétences proviennent des impôts et taxes payés par les contribuables calédoniens (particuliers et entreprises). Elles transitent par le budget du pays pour être réparties entre les provinces, les communes, la Nouvelle-Calédonie elle-même, les chambres consulaires et les organismes parapublics (voir schéma suivant).

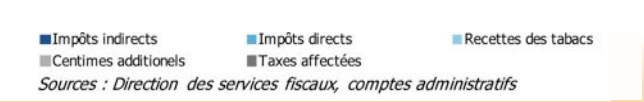

Sources : Direction des services fiscaux, comptes administratifs

Origine et redistribution des recettes transitant au budget de la Nouvelle-Calédonie

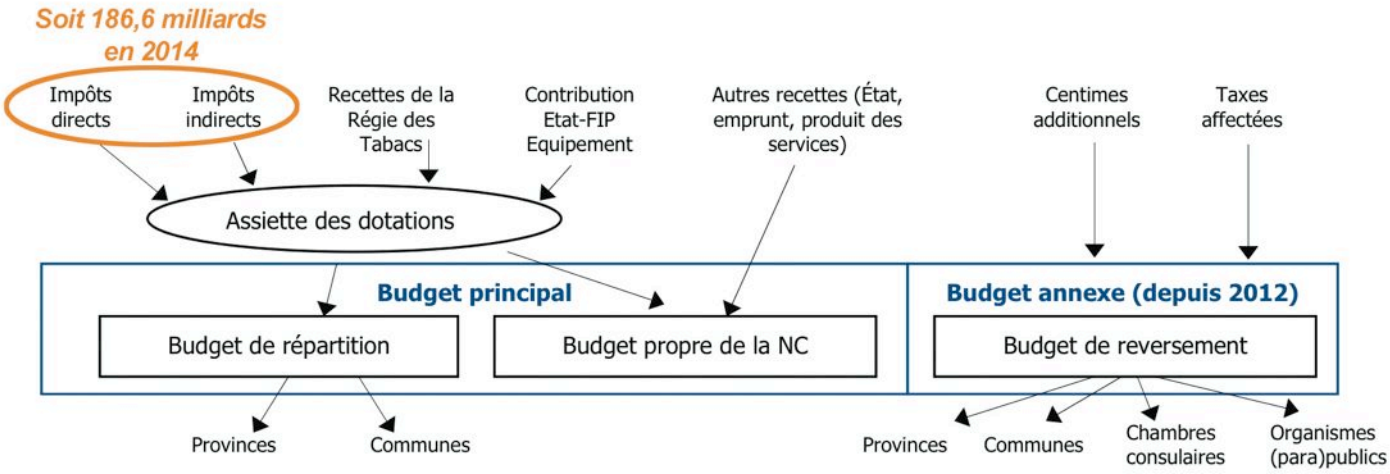

A RETENIR

La Nouvelle-Calédonie assure donc le financement de l'ensemble des compétences qu'elle exerce – à l'exception des charges de l'enseignement du second degré (45 milliards), toujours financées par l'Etat – au moyen de ses propres ressources fiscales. Autrement dit, grâce à sa fiscalité propre, le pays assure 80% du financement de l'ensemble de ses compétences, c'est-à-dire celles qu'il exerçait avant l'Accord de Nouméa + celles transférées jusqu'à présent !

Préparation des transferts de compétences : les non-indépendantistes n'ont pas joué le jeu !

Il n'est plus un secret pour personne que les anti-indépendantistes sont entrés « à reculons » dans l'Accord de Nouméa, qu'ils ont cherché à manœuvrer pour ne pas partager le pouvoir et qu'ils n'ont pas joué le jeu en ce qui concerne les transferts de compétences. Le camp politique au pouvoir partait du principe que, de toute façon, le pays ne parviendrait pas à les assumer et que les Calédoniens devraient se rendre à l'évidence qu'il n'était pas raisonnable d'aller au bout des transferts et au bout de l'Accord de Nouméa. La Loi Organique de 1999 prévoyait que les transferts devaient être déclenchés en 2000, en 2004 et en 2009. Si les premiers transferts, de 2000 et 2004, se sont déroulés dans un climat plutôt satisfaisant, il est évident que la droite locale – mais aussi l'Etat – n'a pas joué le jeu pour préparer et assumer les transferts suivants, à tel point qu'il a fallu différer la date effective du transfert de certaines compétences comme la sécurité aérienne intérieure, la sécurité civile et l'enseignement du second degré public et privé. Sans compter les transferts de l'article 27, aujourd'hui bloqués d'un commun accord par les non-indépendantistes et l'Etat...

Le pays pouvait se préparer à supporter le coût de l'enseignement secondaire

Cette attitude a eu des conséquences puisqu'il a fallu mettre en place un dispositif nommé MADGG (mise à disposition globale et gratuite) permettant à l'Etat français de prendre à sa charge les 45 milliards nécessaires au fonctionnement de l'enseignement secondaire. A l'instar de la droite locale, certains peuvent s'interroger : le pays aurait-il pu supporter le coût de l'enseignement secondaire ?

Au vu de certaines données, on peut répondre « oui ». Oui, parce que la Nouvelle-Calédonie a connu une décennie de croissance forte (2001-2011) soit en moyenne annuelle 3,3% (deux fois plus qu'en métropole). Oui, parce que cette période a provoqué une croissance très conséquente des recettes fiscales du pays : ainsi de 2002 à 2007, il y a eu un quasi doublement des recettes fiscales, passant de 74 milliards à 141 milliards ! Et le « gaspillage » de ces rentrées providentielles est à mettre autant au passif des Républicains, de Calédonie Ensemble que de l'UCF, puisque jusqu'en 2004, ils étaient tous sous la bannière RPCR et par la suite, ils se partagèrent le pouvoir en alternance…

Si la préparation du transfert de l'enseignement secondaire avait commencé dès le début des années 2000, il paraît évident que le contexte financier aurait permis à la Nouvelle-Calédonie de supporter le coût de ce secteur au moment de son transfert effectif, le 1er janvier 2012. Sans compter qu'il aurait été possible d'abaisser le coût global de l'enseignement secondaire si, dès le début de l'Accord de Nouméa, un programme de formation d'enseignants

du second degré avait été lancé pour les jeunes Calédoniens… Mais ni l'Etat, ni la droite majoritaire n'ont voulu aller dans ce sens, malgré les demandes récurrentes des indépendantistes. On peut même dire qu'ils ont tout réunis pour que le pays ne soit pas en mesure de faire face…
L'objectif est transparent : il fallait élever plus haut la barrière financière pour faire douter les Calédoniens sur la capacité du pays à financer toutes les compétences transférées ! Une arme de propagande politique toute trouvée… C'est la même logique qui a conduit la droite anti-indépendantiste à faire le choix d'infrastructures pharaoniques, dont les coûts de fonctionnement vont être lourds pour les Calédoniens, ou à faire certaines promesses sociales sans limitation qui seront tout aussi lourdes à pérenniser.
Il n'est pas nécessaire de poursuivre la démonstration : les anti-indépendantistes font de l'arme financière leur principal moyen de lutte contre l'indépendance mais cela ne nous écartera pas de la légitimité de notre combat.

Il n'est pas contestable que les recettes que la Nouvelle-Calédonie dégage au moyen de sa fiscalité propre lui permettent depuis longtemps de faire face à ses obligations... Il n'est pas plus contestable que toutes les conditions étaient réunies pour que le pays puisse dégager les moyens pour assumer le coût de toutes les compétences qui ont été transférées depuis le début de l'Accord de Nouméa, mais les différentes majorités qui se sont succédées à la tête du pays se sont arrangées pour que cela ne soit pas possible, notamment en ce qui concerne l'enseignement du second degré, afin d'essayer de faire la preuve que le pays ne pouvait s'autosuffire. C'est dans le même objectif que les adversaires de l'indépendance essaient de faire croire que sans les transferts de la France, le pays s'écroulera... Qu'en est-il réellement ?

QUEL EST VRAIMENT LE DEGRÉ DE DÉPENDANCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE VIS-Á-VIS DES TRANSFERTS DE L'ÉTAT ?

I - Transferts de l'Etat : de quoi parle-t-on ?

A. Des transferts de l'Etat qui ont tendance à stagner voire à diminuer

Il apparaît que depuis 2010, les flux financiers de l'Etat à destination de la Nouvelle-Calédonie ont tendance à stagner voire à diminuer, ce qui se confirme avec un montant de transferts en 2015 à 153,1 milliards selon le rapport 2015 de l'IEOM.

Évolution des dépenses de l'État* en Nouvelle-Calédonie [1]

	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses de personnel et de pensions	96 767	95 454	97 337	96 787	92 189
Dépenses de fonctionnement	17 784	20 887	21 843	21 705	4 363
Dépenses d'investissement propres	2 161	2 736	5 176	2 066	2 956
Dépenses d'intervention	28 802	30 707	25 972	29 108	33 185
Dépenses des opérateurs	763	5 244	5 267	5 490	424
Autres dépenses	1 146	804	838	665	2 665
Total des dépenses réglées par l'Etat	**147 422**	**155 833**	**156 434**	**155 823**	**135 782**

** Dépenses de la Trésorerie Générale de la Nouvelle-Calédonie, y compris les soldes des personnels militaires payées par la Métropole.*

Unité : million F.CFP

(Source TEC 2015)

B. Les transferts de l'Etat : pourquoi faire ?

Flux financiers en provenance de l'Etat français (2013)

Destination	Total €	Total XPF
Dépenses de personnel et pensions hors armée (7 334 pers.) *dont*	811 millions €	96,7 milliards XPF
Personnels éducatifs (3 032 pers.)	*377,1 millions €*	*45,2 milliards XPF*
Dotations et subventions aux collectivités locales *dont*	286,74 millions €	34,2 milliards XPF
Nouvelle-Calédonie	*47,477 millions €*	*5,66 milliards XPF*
Provinces	*94,951 millions €*	*11,33 milliards XPF*
Communes	*81,51 millions €*	*9,72 milliards XPF*
Contrats de développement (toutes collectivités)	*60,60 millions €*	*7,235 milliards XPF*
Dépenses de fonctionnement des services et établissements publics de l'Etat (justice, gendarmerie, police nationale, enseignement supérieur…)	208,26 millions €	24,85 milliards XPF
Total	**1,306 milliards €**	**155,8 milliards XPF**

Il apparaît clairement que les 2/3 transferts de l'Etat **(96,7 milliards soit 62% de l'ensemble)** servent à rémunérer les personnels – en grande partie des expatriés – qui exercent dans le cadre des compétences régaliennes (justice, maintien de l'ordre..) et dans le secteur de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur et à payer les charges sociales correspondantes.
La deuxième enveloppe de **34,2 milliards (22% des transferts)** sert à financer la contribution de l'Etat à toutes les collectivités calédoniennes.
Enfin, l'Etat dépense presque **25 milliards (16% des transferts)** pour le fonctionnement des services qui assument les compétences d'Etat en Nouvelle-Calédonie : justice, gendarmerie, police nationale, enseignement supérieur, audio-visuel…

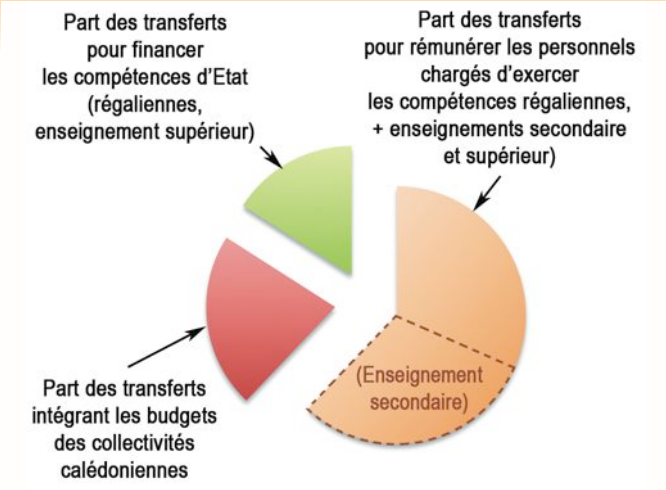

C. Quelle contribution des transferts à la richesse de la Nouvelle-Calédonie (PIB) ?

Le Produit Intérieur Brut (PIB) d'un pays est constitué par l'ensemble des richesses produites par tous les agents économiques d'un pays, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises.
En 2013, le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Nouvelle-Calédonie a été évalué à **886 milliards XPF.**
Les transferts de l'Etat en Nouvelle-Calédonie étaient de **155,8 milliards** en 2013. Ainsi, les transferts contribuent en moyenne à hauteur de 15% au PIB de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire 15% de l'ensemble des richesses disponibles annuellement en Nouvelle-Calédonie.

Part des transferts dans le PIB calédonien 2013

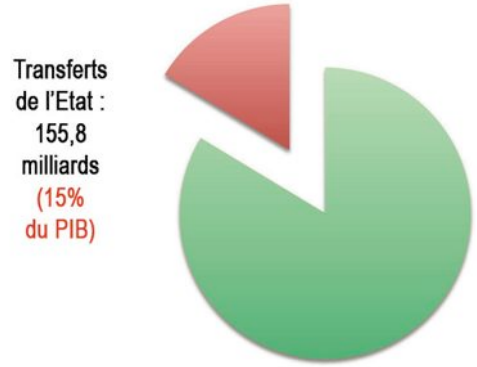

D. Les transferts de l'Etat dans les budgets calédoniens

> Dans le budget global de la Nouvelle-Calédonie

Sur les 155,8 milliards de transferts de 2013 (source : Tableaux de l'économie calédonienne 2015), combien profitent réellement au budget de la Nouvelle-Calédonie ?
L'Etat contribue en moyenne à hauteur de 2,5% des recettes du budget calédonien. Ainsi sur les **231 milliards** du budget global consolidé 2015 de la Nouvelle-Calédonie, les recettes en provenance de l'Etat s'élèvent en moyenne à **5,5 milliards**.

Part du budget principal de la Nouvelle-Calédonie (2015) alimentée directement par l'Etat

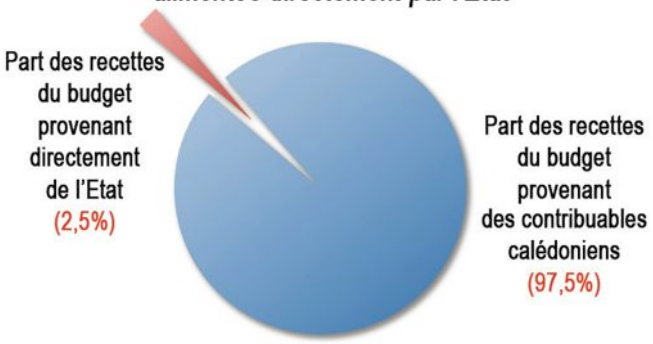

> Dans le budget des Provinces

En 2013, la valeur globale des budgets provinciaux s'élève à **110,7 milliards** répartis comme suit :
— Province Sud : 59,1 milliards (source : TEC)
— Province Nord : 32,9 milliards (source : TEC)
— Province Iles : 18,7 milliards (source : TEC)
La contribution directe de l'Etat aux trois provinces se monte au total à **11,3 milliards**, ce qui représente 10,2% de leur budget propre.

Part du budget des provinces alimenté directement par l'Etat

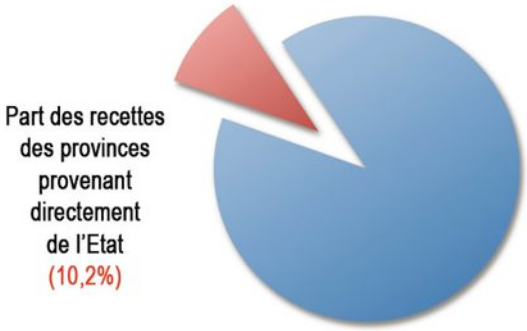

> Dans le budget des communes

Les communes sont des collectivités de La République Française et par conséquent leur budget est en partie alimenté par l'Etat comme toutes les communes française, au titre de :

— La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
— Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
— La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

L'enveloppe correspondante attribuée par l'Etat aux communes calédoniennes s'élève à 9,7 milliards qui s'intègrent dans l'enveloppe budgétaire globale des communes qui se monte à 73 milliards en 2013.

Part du budget des communes alimenté directement par l'Etat

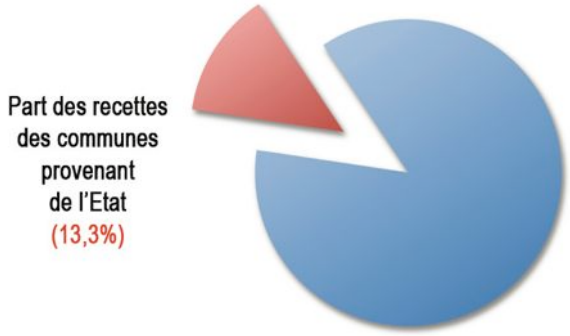

Si l'on rajoute la contribution annuelle correspondant aux contrats de développement (7,2 milliards toutes collectivités confondues), la participation financière totale de l'Etat au fonctionnement de toutes les collectivités calédoniennes s'élève à 34,2 milliards XPF.

II - Bien évaluer la dépendance financière de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis de la France : tenir compte des flux financiers entrants et sortants...

A. Les transferts de la France vers la Nouvelle-Calédonie et... de la Nouvelle-Calédonie vers la France !

Alors que le pays se dirige vers la consultation sur la pleine souveraineté, la question des transferts financiers de l'Etat est devenu un des principaux arguments de campagne des formations politiques opposées à l'indépendance.

Tous sont persuadés qu'ils ont là un argument majeur pour alimenter la peur de l'avenir : « en cas d'indépendance, les transferts en provenance de l'Etat français cesseront, ce qui mettra le pays en difficulté financière et occasionnera une baisse de niveau de vie ».

Cette présentation est très largement contestable car ses auteurs se gardent bien de faire le tour de la question : si on parle des flux financiers de la métropole vers la Nouvelle-Calédonie, il est tout aussi important de parler des flux financiers de la Nouvelle-Calédonie vers la France. Une approche objective des relations financières entre la France et la Nouvelle-Calédonie doit donc conduire à parler d'un circuit France-Calédonie-France.

Si les flux financiers de la France vers la Nouvelle-Calédonie sont d'origine publique, les flux de la Nouvelle-Calédonie vers la France sont essentiellement d'origine privée.

Tenir compte des deux types de transferts permet ainsi de mesurer le niveau réel de dépendance de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis des transferts financiers de l'Etat.

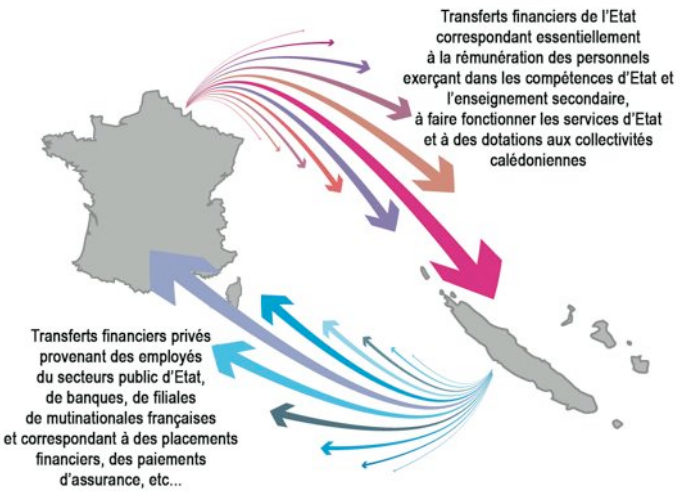

Il faut constater que l'Etat, comme les partis non-indépendantistes, ne communique jamais sur le montant des flux financiers quittant la Nouvelle-Calédonie vers la France, ce qui lui permet d'entretenir l'idée que celle-ci fait profiter la Nouvelle-Calédonie d'une manne annuelle moyenne de 155 milliards XPF qui reste dans le pays et qui joue un rôle irremplaçable pour maintenir le niveau de vie des Calédoniens... C'est tout simplement faux car d'une année sur l'autre, une somme quasi équivalente reflue vers la France.

B. L'aller et le retour des flux financiers : un processus classique au service de la stratégie politique extérieure d'un pays

Il n'est pas un secret qu'à l'instar des principales puissances, la France mène une politique extérieure pour étendre – ou au moins préserver – ses intérêts stratégiques, financiers, économiques et militaires dans le monde.
A cet égard, comme le reste de l'outremer français, la Nouvelle-Calédonie contribue à cette politique, permettant à la France d'assurer sa présence tout autour du globe. C'est aussi le cas de la Grande-Bretagne qui a conservé des possessions outremer dans tous les océans de la planète tout comme les Etats-Unis qui ont implanté des bases militaires ou qui se sont « associés » à des territoires tout autour du globe. A ce niveau, la Chine a clairement décidé de prendre la place qu'elle estime devoir être la sienne dans le monde comme l'illustre sa demande de pouvoir développer une base militaire à Djibouti…
L'autre moyen d'action de la politique extérieure de ces grandes puissances passe par « l'aide » aux pays en développement, un type d'intervention qui s'est développé après la deuxième guerre mondiale et qui, après analyse, est régie par des sortes de « lois » :

— les pays les plus pauvres sont aussi les moins aidés
— plus un pays est riche en matières premières et plus il reçoit d'aides
— plus un pays dépense en armement, plus il reçoit d'aide publique au développement.

(Lire l'ouvrage de Mme Dambisa Moyo : *«Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique».*

« La part des fonds apportés par l'aide qui reste dans les pays en développement est très faible. Pratiquement, tout l'argent octroyé retourne rapidement aux pays riches sous forme de produits achetés chez eux. »

Discours de M. Robert McNamara, Président de la Banque Mondiale, le 30 septembre 1968.

Ces propos sont-ils vraiment surprenants ? Lorsqu'un pays a le souci de préserver ou de développer ses intérêts dans le monde, notamment en distribuant des aides financières, ce n'est pas pour que cette manne financière profite, en bout de processus, majoritairement à des intérêts concurrents…
Les motifs à l'origine des transferts financiers de la France vers l'outremer français sont bien sûr de nature différente du fait de leurs liens juridiques et politiques. Mais il n'en demeure pas moins que la France reste soucieuse qu'une part majoritaire des sommes qu'elle a transférées en Nouvelle-Calédonie soit captées par des intérêts français. Il faut limiter au maximum les « fuites » de capitaux français…

C. Les flux financiers de la Nouvelle-Calédonie vers la France

Ils sont essentiellement d'origine privée, déclenchés par des particuliers et des entreprises, pour de nombreux motifs. Il n'est pas facile de les évaluer car les informations correspondantes sont difficiles d'accès, relevant du domaine privé ou du secret professionnel, ou parce qu'on ne nous a pas permis d'accéder à une version détaillée de la balance de paiement calédonienne, un document déterminant pour connaître les relations commerciales et financières du pays avec l'extérieur. Néanmoins, nous avons travaillé au mieux et analysé ce qui était disponible...

1. La Nouvelle-Calédonie achète à la France en premier lieu

En 2014, les agents économiques calédoniens ont acheté pour 66,5 milliards de produits français et pour presque 43 milliards aux autres pays européens.
La même année, les exportations calédoniennes vers la France ont été de 15,7 milliards.
Le déficit de la balance commerciale avec la France s'élève donc à 50,8 milliards, ce qui signifie que **50,8 milliards** sont, à ce titre, tranférés vers la France.

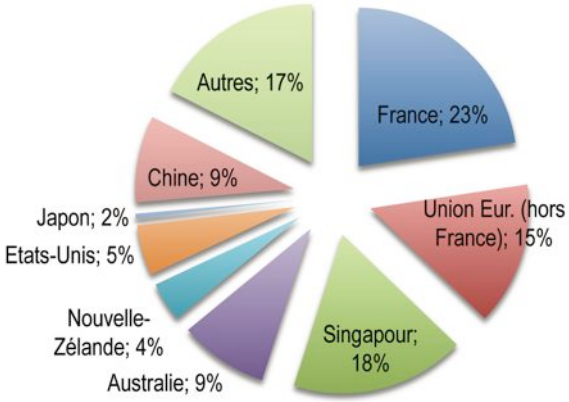

2. Le reflux des revenus des particuliers vers la France

• L'épargne des personnels payés par l'Etat

Fin 2013, le nombre de personnels (majoritairement fonctionnaires d'Etat) mis à disposition par l'Etat en Nouvelle-Calédonie s'élève à 7 334, hors militaires (source : Document de politique transversale « outre-mer», Annexes du projet de loi de finances pour 2015 p. 260).
La prise en charge de la rémunération de ces personnes constitue le principal poste des transferts

financiers de la France vers la Nouvelle-Calédonie, soit 96,7 milliards (charges sociales comprises). Le revenu disponible distribué aux employés des administrations publiques d'Etat s'élève à 65 milliards (Balance des paiements NC 2014).
Une part importante de ces personnes intervient dans des services assurant l'exercice des compétences régaliennes (maintien de l'ordre, justice, monnaie, relations extérieures, université) et dans des secteurs ayant fait l'objet d'un transfert de compétence et pour lesquels l'Etat s'est engagé à prendre à son compte les charges correspondantes (enseignement secondaire…).
Pour beaucoup, ces personnes font des séjours de courte durée – selon la règle des contrats deux fois deux ans en vigueur dans l'administration – et même si certains ont obtenu leurs IMM (Intérêts Matériels et Moraux) en Nouvelle-Calédonie, beaucoup se comportent comme tous les « migrants » du Monde en rapatriant une part conséquente de leurs revenus dans leur pays d'origine.
Quelle part de leurs revenus ces personnes épargnent-elles ? Osons une évaluation : la propension à épargner des Français est évaluée par la Banque de France à 15,9 % du revenu. Leur épargne s'élève donc à :

Part du revenu épargné = Revenu disponible x propension à épargner	**65 milliards x 15,9% = 10,335 milliards**

Chacun faisant librement ses choix en fonction de sa stratégie de vie, il est difficile d'évaluer quelle part de cette épargne est rapatriée, mais il n'est pas exagéré de supposer qu'elle est majoritairement transférée vers la France. **10,3 milliards** seraient rapatriés vers la France, a minima...
Et nous ne tenons pas compte du devenir de l'épargne des Calédoniens…

• Les transferts pour motif d'investissement immobilier

En 2014, les achats immobiliers à l'étranger des Calédoniens s'élevaient à 5,5 milliards contre 9,5 milliards en 2012. Les achats immobiliers en France s'élèvent à **1,2 milliard** en 2014 après avoir atteint presque **5 milliards** en 2012 (Balance des paiements NC 2014).

• Les transferts pour investissements de portefeuilles (achats de titres, actions, produits financiers…).

Il s'agit des placements financiers provenant de résidents calédoniens. Dans ce chapitre, le solde est déficitaire de **13,4 milliards** en 2014 (Balance des paiements NC 2014), ce qui signifie que les résidents ont procédé à des achats de titres émis par des sociétés non résidentes en Calédonie. Il n'est pas possible de savoir quelle part de ces placements s'est faite en France, mais il est plus que probable que les sommes correspondantes ont principalement transité par les banques françaises.

• Les cotisations pour retraites complémentaires

En 1995, il a été décidé d'un système de retraite complémentaire pour tous les salariés. La gestion de ce système a été confié à la CRE (salariés non cadres) et l'IRCAFEX (salariés cadres). Aujourd'hui, 80 000 salariés calédoniens cotisent à ce régime, ce qui représente environ **13 à 14 milliards** par an, des fonds qui sont gérés exclusivement en France.

• Les paiements pour assurance

Les polices d'assurance payées par les résidents calédoniens sont évaluées, selon la balance des paiements de 2014, à **4,6 milliards** par an environ. Du fait qu'aucune assurance n'est implantée en Nouvelle-Calédonie, ces sommes sont rapatriées en métropole pour être placées.

3. Les transferts financiers provenant de sociétés

Là encore, le détail de la balance des paiement calédonienne n'étant pas accessible au grand public et les banques étant soumises au secret professionnel, il est difficile d'apporter des chiffres précis. Tout au plus, on peut obtenir quelques chiffres ça et là – par quelques indiscrétions – et procéder à des extrapolations.

• Les banques

Selon l'IEOM, en 2014, le résultat net des quatre banques calédoniennes s'est élevé à 9,4 milliards XPF. Elles peuvent en conserver une part minime pour couvrir certains investissements (ex : lancement de nouvelles agences), elles rapatrient au moins 80% de leurs bénéfices vers leur maison-mère, ce qui pour 2014, représente au moins **7,5 milliards**…

nombre d'entreprises exerçant en Nouvelle-Calédonie sont des filiales de multinationales françaises, particulièrement dans les secteurs de la mine-métallurgie, du BTP, du déménagement, de la grande distribution, de la transformation alimentaire…

Dans leur secteur respectif, ces entreprises sont souvent dominantes, représentent une part très importante de l'activité et beaucoup n'ont pas leur siège en Nouvelle-Calédonie. Elles captent donc une part conséquente des marchés publics et des consommations courantes des Calédoniens et, si l'on excepte quelques investissements de productivité, rapatrient une part majoritaire de leurs bénéfices vers leur société-mère en métropole, une part que l'on peut évaluer en dizaines de milliards… Selon notre balance des paiements, en 2013, le solde des revenus pour investissements de Nouvelle-Calédonie était de 30,5 milliards et en 2014, il était de 19,6 milliards (Balance des paiements NC 2014). En clair, en 2014, **19,6 milliards** sont sortis de Nouvelle-Calédonie pour rémunérer des sociétés ou particuliers ayant investi en Nouvelle-Calédonie.

Récapitulatif

Disposant de tous ces éléments, on peut procéder à un récapitulatif – non exhaustif – qui n'aura pas d'autre finalité que de montrer l'importance des flux sortants de Calédonie, principalement à destination de la France.

Récapitulatif (évaluation basse) des transferts Nouvelle-Calédonie/France

Epargne des expatriés	10,3 milliards
Règlement de marchandises importées (solde)	50,8 milliards
Investissements immobiliers extérieurs (moyenne)	3 milliards
Investissements de portefeuilles (solde)	13,4 milliards
Cotisations retraites complémentaires	14 milliards
Assurances (solde)	4,6 milliards
Bénéfices des banques rapatriés	7,5 milliards
Bénéfices des sociétés rapatriés (solde)	19,6 milliards
…	…
Total	**123,2 milliards**

Malgré la difficulté d'accès aux données concernant les flux financiers dans le sens Nouvelle-Calédonie/France, nous avons essayé de donner un ordre de grandeur de ces flux. C'est une évaluation basse et il est difficilement contestable que, même s'ils sont d'origine différente, les flux financiers de la France vers la Nouvelle-Calédonie et ceux de la Nouvelle-Calédonie vers la France tendent à s'équilibrer.

EN CONCLUSION

De la démonstration précédente, on peut tirer les enseignements suivants :

— les transferts de l'Etat alimentent peu les budgets des collectivités calédoniennes,

— seule la compétence transférée de l'enseignement secondaire est encore financée par l'Etat du fait de l'impréparation de ce transfert par les majorités anti-indépendantistes successives.

— l'Etat classe parmi les transferts le coût des compétences régaliennes en Nouvelle-Calédonie alors qu'elles sont de sa responsabilité jusqu'à ce que les citoyens du Pays en décident autrement. Il faut néanmoins se préparer à les supporter

— actuellement, notre pays représente un faible coût pour la France, compte tenu que les transferts en provenance de l'Etat ont tendance à être compensés par les transferts financiers qui repartent vers la France.

— l'activité économique du pays est relativement peu dépendante des transferts de l'Etat étant donné qu'une part très significative de sommes transferées est rapatriée chaque année vers la France.

En fait, le véritable enjeu n'est pas de se focaliser sur le maintien ou pas des transferts de l'Etat, mais plutôt de bien évaluer les charges auxquelles le pays indépendant devra faire face et de savoir comment dégager les moyens pour y faire face.

Directeur de publication : Gilbert Tyuienon — **Composition :** Union Calédonienne, 4 rue de la Gazelle Magenta, BP 3888 - 98847 Noumea cédex - Tél : 27.25.99 - Fax : 27.62.57 - www.unioncaledonienne.com - unioncaledonienne@lagoon.nc — **Impression :** Graphoprint

APRÈS l'ACCESSION Á LA PLEINE SOUVENERAINETÉ, Á QUELLES NOUVELLES CHARGES LE PAYS DEVRA-T-IL FAIRE FACE ?

En ce qui concerne toutes les compétences actuellement prises en charge par le pays, il n'y aura pas de changement : il continuera de les assumer grâce à nos recettes fiscales actuelles. La question se pose réellement en ce qui concerne la prise en charge des dernières compétences à transférer, à savoir celles de l'article 27, des compétences régaliennes et des dépenses correspondant à l'enseignement du second degré.

De ce fait, faut-il considérer que les 155 milliards (2013) correspondant aux transferts financiers de l'Etat français sont incontournables pour que notre pays puisse assumer ces compétences qui restent à transférer ?

Autrement dit, notre pays indépendant aura-t-il à dépenser autant ? La réponse est **non** étant donné que les montants dépensés par la France correspondent à des choix qui lui sont propres, en fonction de paramètres qui lui sont propres.

Les besoins du pays pour financer les collectivités

Si l'on raisonne à besoins constants, on peut considérer que notre pays devra contribuer au budget annuel des collectivités calédoniennes à hauteur de **27 milliards** :

Budget de la Nouvelle-Calédonie	5,66 milliards
Budget des provinces	11,33 milliards
Budgets des communes	9,72 milliards
Total	**27 milliards**

A priori, il n'est pas nécessaire de considérer les 7,2 milliards annuels qui correspondent à la part de l'Etat dans les contrats de développement, comme indispensables au fonctionnement de nos institutions. Ce dispositif, qui a été instauré avec l'Accord de Nouméa, constitue un levier intéressant pour dynamiser les investissements d'infrastructures mais si à l'avenir, l'Etat français et notre état ne décident pas d'y donner suite, cela n'handicapera pas nos institutions dans leur fonctionnement habituel et il existe des alternatives pour répondre à ce besoin en financement des infrastructures. Le pays devra se doter d'un nouveau système de financement des grands projets. C'est l'objectif de la banque publique d'investissement préconisée par l'Union Calédonienne dans son projet économique mais il sera aussi possible de recourir à la coopération internationale, ainsi qu'aux fonds européens et à la banque mondiale.

Les besoins du pays pour prendre en charge les compétences régaliennes

Concernant les compétences régaliennes, une fois indépendant, le pays n'aura pas à supporter le même niveau de dépenses que l'Etat français aujourd'hui. En effet, le FLNKS s'est depuis longtemps montré défavorable à l'entretien d'une armée, estimant que la situation du pays ne le justifiera pas. Après l'indépendance, les seules forces armées seront chargées du maintien de l'ordre et de la sécurité civile.

Si l'on raisonne à besoins constants (2013), le Pays devra prendre à sa charge le coût de fonctionnement des dernières compétences d'Etat transférées, à savoir :

Enseignement secondaire	45 milliards XPF
Enseignement supérieur	2,72 milliards XPF
Compétences régaliennes (fonctionnement)	24,85 milliards XPF
Total	**69,85 milliards XPF**

A partir des données officielles sur les transferts de l'Etat, on peut évaluer que les besoins en financement du pays après l'indépendance seraient au total de **97 milliards** environ. Mais cette enveloppe pourrait être révisée à la baisse.

Il sera tout à fait possible de réduire le coût de fonctionnement de certaines compétences transférées. Ainsi, l'envoi de plusieurs centaines d'enseignants, de personnes travaillant dans le secteur de la justice et du maintien de l'ordre, chaque année en Nouvelle-Calédonie, s'accompagne de surcoûts (primes, majorations…) qui alourdissent le coût de fonctionnement de ces compétences. Dès lors que l'on aura mis un plan de formation pour remplacer dans tous ces postes, les expatriés par des citoyens du Pays, cela occasionnera une baisse des charges de fonctionnement dans ces secteurs.

COMMENT DÉGAGER SUFFISAMMENT DE RICHESSES POUR QUE LE PAYS S'AUTOSUFFISE ÉCONOMIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT?

La question centrale est bien de savoir comment le pays dégagera suffisamment de richesses pour s'autosuffire économiquement et budgétairement.
Dans le cadre de son projet de société, l'Union Calédonienne a travaillé sur un cahier économique dont la version finale sera soumis à l'adoption des militants lors du congrès du Mouvement de novembre 2016, mais dores et déjà, on peut identifier les orientations qui permettront au Pays d'assurer sa viabilité économique et financière :

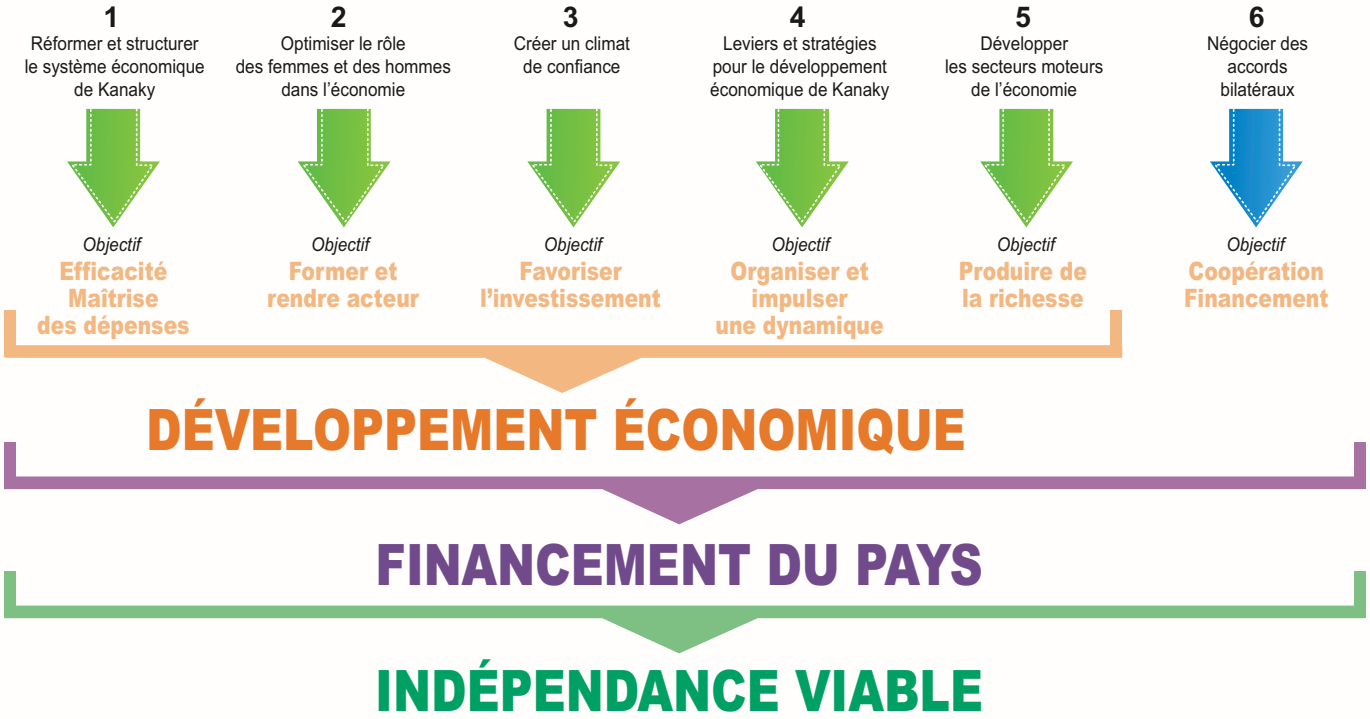

On peut distinguer deux orientations fondamentales :
— mener une politique pour dynamiser l'activité économique (actions 1, 2, 3, 4, 5)
— négocier des accords bilatéraux et de coopération (action 6)

A. Mener une politique pour dynamiser l'activité économique

Tout un ensemble de mesures visent à créer les conditions favorables au développement économique.

1. Réformer et structurer le système économique

L'objectif est de générer des économies, de mieux contrôler les besoins financiers du pays et de bâtir un système économique plus efficient. Cela passe essentiellement par une politique ambitieuse de réformes et de restructuration : poursuivre la réforme fiscale, réforme de la fonction publique, restructuration de l'administration…

2. Optimiser le rôle des femmes et des hommes dans l'économie

Le but est d'améliorer la formation des hommes pour permettre à tous de s'insérer dans le système économique, de progresser professionnellement (formation continue…) et de jouer un rôle dans l'amélioration de la productivité. Tout citoyen devrait être en mesure de travailler et de participer au financement du Pays suivant sa capacité contributive.

3. Créer un climat de confiance

Cela passe par la stabilité politique, une stabilité juridique et la définition d'un contrat social qui permettra aux partenaires sociaux d'entretenir une stabilité sociale. Cette démarche sera déterminante pour maintenir et attirer les investisseurs. Il s'agit d'instaurer un contexte de responsabilité des citoyens, des entreprises et des administrations. C'est dans un Pays libre et apaisé que les jeunes, en particulier les jeunes Kanak parviendront à s'épanouir et s'éloigneront des voies dangereuses qui les conduisent parfois dans les cellules du Camp Est.

4. Leviers et stratégies pour dynamiser le développement économique

Il s'agit ici, pour les pouvoirs publics, de mener une action volontariste au moyen de leviers et stratégies en faveur du développement : incitations fiscales, aides au développement au travers des codes d'investissement, soutien à l'exportation, développement du patriotisme économique, politique de substitution aux exportations, développement d'une économie sociale et solidaire…

5. Le développement des secteurs moteurs de l'économie

Il s'agit :

— de poursuivre l'accompagnement des secteurs qui ont traditionnellement un impact important en matière d'emploi et de contribution au PIB : bâtiment, commerce…

— de développer les secteurs stratégiques pour notre souveraineté : agriculture…

— d'accompagner le secteur mine-métallurgie compte tenu de son importance en termes d'emploi et de son impact sur notre commerce extérieur. L'enjeu est de poursuivre la définition d'une stratégie pays pour optimiser la gestion de nos ressources minières et les rentrées financières pour le pays, de confirmer l'enjeu de rééquilibrage et de rattrapage dans ce secteur économique vital pour notre Pays.

— d'accompagner les secteurs économiques à fort potentiel de développement : économie « bleue », économie « verte », tourisme, économie numérique…

identification du potentiel économique par secteur et perspectives de développement

Secteur d'activité	Part dans le PIB	Performance en 2015	Perspectives à 2020		Perspectives à 2025	
L'extraction/métallurgie	2% en 2013	L'extraction et la production métallurgique augmentent mais les cours restent bas.	Amélioration de la productivité	→	Les usines calédoniennes renouent avec les bénéfices. Exploitation potentielle d'hydrocarbures	→
Le tourisme	2,3% en 2010	Touristes : +6,3% Croisiéristes : + 5,3% (444 000 soit 3 milliards de CA) Création d'entreprises : +2,5%	Taux de croissance à 2 chiffres	→	Croisiéristes : 1 000 000 (CA potentiel : 6 à 8 milliards)	↗
L'agriculture	1,4% en 2011	Création d'entreprises : +4%	Soutien institutionnel important	→		→
L'économie numérique	44 milliards de CA en 2009			→	Taux de croissance à 2 chiffres	↗
L'économie « bleue » (aquaculture, chimie, transport maritime, pavillon, pêche…)	—	—		→	Taux de croissance à 2 chiffres	↗
L'économie « verte » (sylviculture, recyclage, économie durable…)	—	—		→	Taux de croissance à 2 chiffres	↗
L'industrie et l'artisanat (hors nickel)	9% en 2013	Création d'entreprises : +6,8%	Substitution aux importations	→	Croissance des exportations	→
Bâtiment/Construction	11,2% en 2011	Création d'entreprises : +21,5%		→		→
Le commerce	11,3% en 2011	Création d'entreprises : +10%				→

Légende
→ Stagnation → Croissance modérée ↗ Croissance forte

B. Négocier des accords bi-latéraux et de coopération

Un accord bilatéral est un contrat établi entre deux pays sur la base d'intérêts partagés, pour organiser leurs relations politiques, militaires, économiques, culturelles… Il peut donner lieu à des compensations financières en contrepartie de prestations.

Le Président Jean-Marie Tjibaou portait l'idée que dans le Monde d'aujourd'hui, « l'indépendance, c'est notre capacité à gérer nos interdépendances ». L'objectif est donc de négocier avec la France, l'Europe, les pays mélanésiens, l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour organiser notre interdépendance par le biais d'accords de coopération.

Avec la France, il s'agit de passer d'une relation de dominant-dominé à une relation de partenariat, d'Etat à Etat. La France a des intérêts stratégiques et économiques dans la région Pacifique qu'elle souhaite certainement conserver afin de maintenir sa position internationale. Il s'agit de négocier les contreparties, principale-

ment financières, pour que l'Etat français puisse continuer à faire valoir ses intérêts dans cette région du Monde.
Les négociations pourront porter sur les sujets suivants :

- programme de réhabilitation « conséquences de 140 ans d'exploitation minière »,
- intervention des organismes de recherche,
- maintien des bases militaires,
- maintien des installations radio,
- accompagnement au rééquilibrage et au développement
- exploitation et gestion de la ZEE calédonienne,
- participation au fonctionnement de l'Université,
- francophonie…

Tout cela se traduira par de nouveaux transferts financiers de la France vers notre Pays souverain. En gros, la France rémunèrera un certain nombre de prestations et de conventions correspondant à ses intérêts économiques et stratégiques en Nouvelle-Calédonie et dans la région.
Notre Pays indépendant aura aussi la possibilité de développer une coopération avec d'autres nations, principalement dans la région.

A noter : la relation de coopération s'établissant entre deux Etats, la contribution de l'Etat français serait versé au pays, ce qui signifie que si l'enveloppe correspondante était de 80 milliards, cette somme intègrerait le budget de la Nouvelle-Calédonie : ainsi le budget recevrait 80 milliards alors qu'aujourd'hui la contribution de l'Etat est seulement de 34,2 milliards. Les recettes du budget du pays pourraient s'en trouver améliorées…

Il est incontestable que notre Pays dispose d'un potentiel de développement économique. Certes, notre économie reste vulnérable du fait de sa trop grande dépendance vis-à-vis des performances du secteur « mine et métallurgie », mais il dispose de vrais atouts qu'il nous revient de valoriser et qui nous permettront d'accroître notre richesse nationale. Certains secteurs d'activités connaissent déjà une croissance et certains potentiels d'exportation ne demandent qu'à se concrétiser.
Notre pays a donc les moyens d'améliorer les performances de son économie, d'accroître son produit intérieur brut et ses recettes budgétaires. Il est de notre responsabilité de mobiliser l'ensemble des forces vives du pays pour relever ce défi.
Parallèlement, en tant que futur Etat souverain, il nous incombe d'entamer avec l'Etat français les discussions sur les intérêts que nous pourrions partager et sur sa contrepartie si nos deux Etats tombaient d'accord sur le maintien de certains intérêts de la France ici. Compte tenu de tous ces éléments, nous n'avons aucun doute :

NOTRE INDEPENDANCE SERA VIABLE

Forte de sa confiance dans l'avenir du Pays, l'Union Calédonienne a travaillé sur son projet de société et son projet économique. Alors que le Pays est engagé dans la dernière phase de l'Accord de Nouméa, l'UC invite toutes les forces politiques et tous les citoyens du Pays à unir leurs efforts pour que nous assurions, ensemble, notre avenir dans un Pays prospère, respectueux des libertés et de sa population.

Ne pas se tromper sur les causes profondes de la crise actuelle

Il semble bien que certains soient plutôt satisfaits que le Pays soit confronté à une crise économique car en fin de compte, à deux ans du scrutin d'autodétermination, celle-ci intervient à point nommé. La stratégie des anti-indépendantistes reposant sur la peur, ils espèrent que cela écartera plus de gens de la tentation de voter pour l'accès à la pleine souveraineté, le Pays faisant la preuve de ses difficultés économiques et budgétaires.
Une fois de plus, l'argumentaire est malhonnête car il camoufle aux Calédoniens les causes profondes de nos difficultés actuelles.
Cette crise économique, arrivée avec l'écroulement des cours du nickel, illustre le caractère cyclique de ce marché. La Nouvelle-Calédonie a eu à subir plusieurs de ces crises, mais il est vrai que celle-ci a atteint une ampleur inhabituelle et qu'elle n'y était pas préparée…
Pourtant, dès le début de l'Accord de Nouméa, les indépendantistes n'ont cessé de réclamer le lancement de réformes et de grands chantiers pour que le Pays puisse faire face à ses défis : réforme fiscale, aménagement du Pays, stratégie industrielle, formation des Calédoniens…
Cette crise révèle, une fois de plus, le manque de diversification de notre économie, mais elle met aussi en évidence l'absence d'anticipation de nos institutions et l'impréparation du Pays.
Car la crise des cours du nickel était prévisible. Le maintien de stocks de nickel importants illustrait bien la persistance d'un marché en surproduction et il était prévisible qu'après une quinzaine d'années d'un taux de croissance exceptionnel, la Chine allait subir un ralentissement économique, surtout dans un contexte où la reprise se faisait attendre dans le reste du Monde.
Non seulement cela n'a pas été anticipé, mais les majorités successives n'ont rien fait pour préparer le Pays à passer une telle crise alors qu'à partir des années 2000, le Pays bénéficiait de conditions favorables pour y faire face avec un taux de croissance exceptionnel pendant plus de 10 ans et a doublé ses recettes fiscales pendant la même période. Ce que les majorités à la tête du Pays ont entièrement dépensé… Et dans le même temps, certains défendaient hypocritement l'idée d'un fonds pour les générations futures…
Il faut donc rétablir la bonne lecture des choses : si notre Pays subit la crise de plein fouet, ce n'est pas qu'il ne dispose pas des ressources pour y faire face, mais bien parce que les majorités successives au pouvoir n'ont pas pris les mesures qui s'imposaient.

POUR EN FINIR AVEC LES COMPARAISONS DOUTEUSES AVEC LE VANUATU...

Il ne se passe pas un jour sans qu'un représentant des anti-indépendantistes se croit malin en invoquant le Vanuatu comme l'exemple de ce qui nous arrivera si la Nouvelle-Calédonie accède à l'indépendance. Autrement dit, avec l'indépendance notre pays dégringolera pour se retrouver au niveau économique et social du Vanuatu...

Avant tout, déplorons le manque de tact qui caractérise ce type d'intervention, ce jugement de supériorité à l'encontre de nos voisins, alors que dans nombre de domaines, nous n'avons pas de leçons à donner. N'oublions pas l'instabilité politique dont nous sommes capables, ou le manque de maîtrise de nos dépenses publiques par exemple…

Se lancer dans une telle comparaison révèle de la malhonnêteté intellectuelle car c'est nier l'histoire et les spécificités propres à chaque territoire. C'est ignorer que le Vanuatu ne s'est pas émancipé dans les meilleures conditions et on peut même dire que rien n'a été épargné à notre pays frère pour lui permettre d'entrer dans l'indépendance dans de bonnes conditions.

L'archipel a connu une colonisation lente et désorganisée depuis son exploration par les Européens à la fin du XVIIIe siècle jusqu'à la fin du XIXe siècle. Il fit alors l'objet d'un conflit d'intérêt entre la France et le Royaume-Uni qui décidèrent en 1904 de mettre en place une administration conjointe. C'est ainsi que fut instauré, de 1906 à 1980, le condominium des Nouvelles-Hébrides, faisant de ces îles océaniennes une colonie gérée conjointement par deux puissances coloniales.

Au bout du compte, la colonisation fût peu profitable à ce territoire et à sa population lorsqu'on fait le bilan du pays au moment de son accession à l'indépendance. Le condominium n'a pas d'institutions propres, compte alors très peu d'infrastructures, peu de routes goudronnées en dehors de Port-Vila et Luganville, peu de réseau électrique et encore moins d'assainissement, un système scolaire faiblement développé, une fonction publique très peu structurée, une économie et une fiscalité quasi-inexistantes, et aucune couverture sociale… Sans compter l'absence de formation de cadres locaux dans tous les secteurs. Mais l'un des problèmes majeurs concernait bien la question des terres : avant l'indépendance, les terres officiellement enregistrées comme la propriété des personnes appartenant au Peuple originel (particuliers et réserves) représentaient 5% de la superficie totale du Vanuatu…

Le fait est que la France et la Grande-Bretagne se sont peu préoccupées de préparer l'avenir de ce territoire, pour ne pas dire qu'elles s'en sont débarrassées rapidement après plus de 150 ans de colonisation… En effet, c'est en janvier 1977 que les deux puissances colonisatrices se sont prononcées ouvertement pour l'indépendance du condominium qui fût effective le 30 juillet 1980. A aucun moment, la France et la Grande-Bretagne n'ont cherché à accompagner le nouveau pays vers son indépendance, une responsabilité que ces deux puissances avaient pourtant contracté devant l'histoire…

Le Vanuatu a donc endossé sa souveraineté dans des conditions catastrophiques, devant réunir seul les conditions politiques, financières, économiques et sociales auquel il n'avait pas été préparé. Malgré tout cela, il faut reconnaître que ce petit état a fini par trouver un chemin qui ne lui réussi pas si mal : dans le classement IDH (Indice de développement humain) de 2012, le Vanuatu est classé 124ème sur 197 et… 1er sur 178 dans le classement HPI (Happy Planet Index) de 2006, un indicateur économique alternatif au Produit intérieur brut (PIB) et à l'Indice de développement humain (IDH). Le HPI est calculé à partir de trois indicateurs : l'empreinte écologique, l'espérance de vie et le degré de bien-être des populations.

L'émancipation des Nouvelles-Hébrides et l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie : deux processus qui n'ont rien à voir

Au moment où la France et le Royaume Uni acceptèrent l'idée d'indépendance pour les Nouvelles-Hébrides, l'Union Calédonienne réunie en congrès à Bourail décidait d'abandonner l'autonomie pour choisir le chemin de l'indépendance. Et le chemin suivi depuis lors par la Nouvelle-Calédonie n'a rien à voir avec celui de notre voisin le Vanuatu. L'émancipation de notre pays a été balisée sur 35 ans, par trois temps forts, Nainville-les-Roches, les Accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa, une longue période où furent mis en œuvre de nombreux dispositifs et programmes destinés à corriger les déséquilibres du pays et à le préparer à assumer sa souveraineté : réforme foncière, grands travaux structurants, transferts de compétences progressifs, renforcement des droits des citoyens du Pays, formation des cadres, rééquilibrage économique…

Bien sûr, tout cela ne s'est pas mis en place sans accrocs et du travail reste à faire à deux ans du référendum d'autodétermination mais ce qui est incontestable, c'est que tout cela n'est allé que dans une seule direction : celle de notre émancipation, celle de notre prise de responsabilité. Et aujourd'hui, notre pays réunit de nombreux atouts pour exercer sa pleine souveraineté

Définitivement, laisser entendre que l'accession de notre Pays à la pleine souveraineté l'amènerait à une situation comparable à celle du Vanuatu n'a aucun sens et relève bien d'une approche malhonnête destinée à faire peur. En fin de compte, nos adversaires politiques n'évoluent pas beaucoup, la peur restant au cœur de leur méthode de propagande, ce qui est aussi une manière de fuir un débat sur le fond...

Comparaison entre le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie avant l'indépendance

	Vanuatu en 1980	Nouvelle-Calédonie en 2016
Préparation de l'indépendance	Aucune	30 ans (Accords de Matignon + de Nouméa)
Institutions	Pas d'assemblée représentative Pas de provinces, de communes…	Loi organique organisant le partage du pouvoir (gouvernement collégial, provinces, communes)
Tissu d'entreprises	Très limité	Plus grand nombre d'entreprises dans l'outremer français (45 520 en 2013)
Population	115 000 environ en 1980 (286 429 en 2016)	269 000 en 2014
Alphabétisation	Très insuffisant	Comparable aux pays développés
Population urbanisée	10%	65%
Produit intérieur brut (PIB)	11,66 milliards XPF	886 milliards en 2013
Budget propre	Sans	+ de 200 milliards
Foncier	Très problématique, pas de réforme foncière	Réforme foncière, Adraf
Infrastructures publiques (routes, ports, aéroports…)	Très limitées	De bonne qualité
Infrastructures scolaires	Très insuffisantes	Bon niveau
Infrastructures de santé	Très insuffisantes	Equipements de très bon niveau
Couverture sociale	Sans	De très bon niveau
Formation des cadres	Inexistante	400 cadres, Cadre Avenir…

EDITORIAL *(suite)*

3. Avec les transferts de compétences de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie : Lors des négociations qui ont donné naissance à l'Accord de Nouméa, nos représentants préféraient parler de transferts de pouvoirs pour bien exprimer la construction de notre souveraineté. Pour garantir la réussite de ces transferts, nous avons voulu qu'ils soient progressifs et le constat est fait que le pays a pris ses responsabilités et est parvenu à les prendre en charge.

4. Avec la réalisation d'un programme d'infrastructures comparable à un pays développé : dès les Accords de Matignon avec la Koné-Tiwaka, le pays s'est lancé dans la réalisation de nombreuses infrastructures publiques : routes, établissements scolaires et hospitaliers, ports, électrification...

Aujourd'hui, le pays a progressé mais nous sommes au milieu du gué. Nous sommes un pays aux portes de l'indépendance mais avoir un pied dedans et un pied dehors constitue indéniablement une source de difficultés. Dans ces conditions, il est difficile d'assumer pleinement nos responsabilités car dans trop de domaines, les références incessantes à la France freinent notre progression. Les problèmes du pays sont trop souvent traités au travers du prisme politique du « surtout ne nous éloignons pas de la France », ce qui se traduit souvent par des solutions inadaptées… Nous devons nous donner les moyens, une fois pour toute, d'accéder à la rive de la souveraineté, du côté où nous aurons en main tous les leviers pour gérer notre pays dans le sens de ses réalités.

Une question continue de perturber beaucoup de Calédoniens : qu'adviendra-t-il de nos relations avec la France ? Le Président Jean-Marie Tjibaou le disait lui-même : « l'indépendance, c'est notre capacité à gérer nos interdépendances ». Que les Calédoniens se rassurent : ce pays parlera toujours français et beaucoup d'entreprises, de banques et d'acteurs économiques français poursuivront leur activité ici car ils y trouveront leur intérêt et savent que notre pays a un potentiel de développement comme le démontre ce numéro de l'Avenir.

Nous gérerons nos relations politiques, économiques, sociales et culturelles dans l'intérêt commun de nos deux pays. On ose même croire qu'au moment où le Pays accèdera à l'indépendance, la France acceptera de négocier pour maintenir ses intérêts en Nouvelle-Calédonie, ce que Charly Pidjot n'a cessé de réclamer de manière incessante lors des différents Comités des signataires. Ce qui aura changé, c'est que ce jour-là, notre Etat souverain pourra aussi se tourner vers les autres pays du Monde, jouer pleinement son rôle et faire valoir ses intérêts dans le « concert des nations ». Dans ce cadre, notre Pays a des atouts à faire valoir comme sa biodiversité exceptionnelle, ses ressources halieutiques et minières et vraisemblablement hydrocarbures, ses atouts stratégiques….

Nous ne retournerons jamais en arrière.

A quelques années de la fin de l'Accord de Nouméa, certains se demandent encore quelle direction prendre en définitive.

A l'UC, nous avons toujours considéré que le choix que notre Président Jean-Marie Tjibaou a fait à Matignon était le bon. Nous ne cessons aussi de répéter que plus jamais nous ne voulons revivre les heures noires de notre histoire coloniale, et en faisant le bilan de l'Accord de Nouméa, tout le chemin parcouru nous incite à penser que nous sommes sur la bonne voie et que notre Pays peut encore progresser.

Nous sommes aussi persuadés que le chantier du rattrapage et du rééquilibrage a été vital pour permettre une évolution dans la stabilité car il ne visait qu'à rétablir les Kanak dans leur légitimité, en faisant reculer les inégalités du système. Il faut poursuivre dans ce sens car certains déséquilibres économiques et sociaux perdurent, notamment en ce qui concerne la place des Kanaks dans l'économie. C'est une condition pour avancer dans le destin commun.